



Éditorial

Être au service des citoyen·ne·s



Tout le monde souhaite être servi au mieux. C'est la fonction de l'administration publique d'assurer un service de qualité. Le défi est de trouver l'équilibre entre l'offre et la demande, tout en étant conscient des moyens mis à disposition. La communication joue aussi un rôle: comment rapprocher population et Commune?

Il est utile de rappeler que nous avons la chance de vivre dans un pays où coulent le lait et le miel. Tous ensemble, nous avons pu développer au fil des décennies un bon confort; il peut toujours être amélioré. Il existe une bonne couverture sociale. L'eau potable coule dans nos robinets. Nous augmentons la protection de notre environnement et vivons en sécurité. Nos déplacements sont faciles.

La Commune est, avant le Canton et la Confédération, la première autorité administrative de référence pour chaque citoyenne et citoyen. Obtenir d'elle une bonne qualité de service est légitime. Mais chacun doit y mettre du sien: la Commune en agissant aussi rapidement que possible, mais aussi intelligemment que nécessaire; le citoyen en utilisant ce qui est à sa disposition diligemment et en exprimant clairement ses besoins le cas échéant.

Pour ce faire, des interfaces existent. Il ne faut pas hésiter à les utiliser; c'est la meilleure manière de faire avancer la Commune. Le Conseil communal reçoit lors des Cafés vaudruziens. Le site internet communal renseigne de manière exhaustive. Une adresse électronique est une porte d'entrée vers les unités administratives.

Dans mes activités, je souhaite donc avoir l'attention suffisante pour faire évoluer le territoire qui nous concerne tous dans une vision durable. Dans le contexte pandémique actuel, cela peut sembler plus délicat. Mais avec une porte ouverte, des projets à la hauteur des moyens disponibles, Val-de-Ruz pourra faire valoir ses atouts au-delà de ses frontières.

Daniel Geiser, conseiller communal

Piscines communales

La piscine d'Engollon étant désormais fermée, les bassins intérieurs du collège de La Fontenelle à Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane (centre sportif) sont à nouveau ouverts au public. Les abonnements 2021 y sont également valables.

La piscine de Cernier est ouverte tous les jeudis de 19h00 à 22h00. Quant à celle des Geneveys-sur-Coffrane, les heures d'ouverture sont les suivantes:

- lundi de 17h00 à 19h30;
- mercredi de 16h00 à 20h00;
- jeudi de 16h00 à 19h00;
- vendredi de 17h00 à 20h00;
- samedi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Le concept de protection en lien avec la Covid-19 est en place et doit être respecté. Les gardes-bains renseignent volontiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet communal, rubrique Découverte/Bouger/Piscines.

Foire de Dombresson

La traditionnelle foire d'automne de Dombresson devrait faire son grand retour le **vendredi 22 octobre 2021**. À cette occasion, des stands proposant des spécialités diverses s'installeront dans le village.

Le stationnement des véhicules le long de la Grand'Rue, du Ruz Chasseran, de la rue Dombrice et des Oeuches sera interdit du jeudi 21 octobre à 22h30 au vendredi 22 octobre 2021 à 21h00. Ces emplacements seront en effet occupés par les stands des marchands et des forains ou interdits au stationnement par suite de déviation du trafic.

La population vaudruzienne est invitée à participer nombreuse à ce sympathique événement et à s'y rendre de préférence au moyen des transports publics. Bien entendu, la situation sanitaire qui prévaudra le moment venu fera foi.

Ouverture de la chasse

La chasse générale est ouverte depuis le 2 octobre jusqu'au 13 novembre 2021, sachant que, pour certaines espèces, elle s'étend du 9 août 2021 au 31 janvier 2022. En règle générale, elle n'est autorisée que les lundis, mercredis, jeudis et samedis.

Il n'y a pas de restriction légale pour les autres usagers de la forêt en période de chasse. Néanmoins, quelques règles de prudence sont à observer lorsque la présence de chasseurs est possible, comme porter des vêtements voyants, rester sur les chemins et éviter de se glisser en douce dans les fourrés.

En principe, les chasseurs évitent les zones les plus fréquentées et vont chasser au cœur des bois plutôt qu'en lisière de forêt.

Il est interdit de chasser à moins de 100 mètres des habitations ainsi que dans les cimetières et les vignes, ou encore dans les champs cultivés et les vergers, sauf accord du propriétaire.

Pour davantage d'information, l'administration des travaux publics et forêts renseigne au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.

Vaccination

Vous avez des questions au sujet de la vaccination ou souhaitez-vous vous faire vacciner près de chez vous? Deux séances d'information et de vaccination sans rendez-vous sont organisées **aujourd'hui 23 septembre 2021** à l'aula du collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane et le **28 septembre 2021** à la salle de spectacles de Fontainemelon.

Les séances d'information ont lieu de 18h00 à 19h00, les vaccinations sans rendez-vous de 19h00 à 21h00. Vous devez prendre avec vous votre numéro AVS et, en cas de récente infection du Covid, le document attestant cette infection, une seule dose étant alors nécessaire.

Le chiffre du mois

2479

C'est le nombre de grilles et de dépotoirs que la Commune entretient annuellement, soit 2'216 dans les villages et 263 dans la zone agricole. Le village qui en compte le plus est Cernier (363).

Offres d'emploi

La Commune recherche:

- 1 cantonnier (F/H) à 50%, pour le 1^{er} octobre 2021;
- 1 cantonnier (F/H) à 100%, pour le 1^{er} décembre 2021;
- 1 voyer-chef (F/H) à 100%, pour le 1^{er} janvier 2022.

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Fermeture de route

En raison d'une coupe de bois, la route cantonale reliant Le Pâquier aux Bugnens (forêt de Cheneau) sera complètement fermée à la circulation **du 11 au 15 octobre 2021**.

Cette fermeture est indispensable pour permettre aux forestiers l'abattage et l'évacuation des arbres en bordure de route, mais surtout pour éviter les chutes de blocs de pierre sur les usagers de la route. Ces derniers sont priés de bien vouloir se conformer aux indications du chantier: une déviation sera mise en place.

L'administration des travaux publics et forêts renseigne à tp.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 35.

Feux de forêt

Deux jeunes viennent de vivre la peur de leur vie. Ils croient s'amuser en faisant un feu à côté de leur cabane avec un tas de brindilles. Le feu prend vite de l'ampleur, à quelques centaines de mètres des habitations.

Même s'il a passablement plu cet été, ces dernières semaines la forêt est à nouveau très sèche. Par chance, un citoyen a pu éviter le pire. Conseil: ne jamais faire de feu hors des endroits clairement dédiés et autorisés.

Hangar du feu

La présence de la déchèterie de Dombresson à proximité du hangar du service du feu au chemin du Ruz Chasseran (La Bayarda) entraîne, à certaines heures de la journée, un afflux de véhicules arrêtés devant l'entrée dudit hangar.

Afin de garantir un départ optimal des véhicules du feu en tout temps, en plus du parage devant l'entrée, l'arrêt est strictement interdit. Les contrevenants sont punissables.

De nombreuses places de parc sont disponibles de l'autre côté du chemin et permettent de décharger sa voiture sans gêner les départs de véhicules d'urgence.



Sacs poubelles

Afin d'éviter que les sacs officiels soient déchiquetés par des animaux durant la nuit et que les ordures se répandent sur la voie publique, il est strictement interdit de les déposer avant le jour de ramassage des déchets. Les contrevenants sont amendables.

L'acquisition, auprès des commerces de la région, d'un conteneur pour y déposer les sacs en toute sécurité est possible. S'il n'a pas la couleur grise, un grand «P» doit être apposé sur les quatre faces. Cela permet de le reconnaître facilement.

Pour plus d'information, l'administration des travaux publics renseigne au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.

Trier, c'est valorisant

Un litre d'huile alimentaire ou minérale pollue un million de litres d'eau.

Pour pouvoir recycler correctement les différentes huiles, celles-ci ne doivent pas être mélangées. Les huiles végétales sont obtenues par pression des graines et des fruits oléagineux. Comme les graisses animales, elles servent de denrées alimentaires (huile de table). Les huiles minérales sont en revanche issues du pétrole et du charbon.

Dans les six déchèteries communales, un conteneur est à disposition pour récupérer les huiles usées.

Huiles collectées:

- de friture et alimentaire (végétale);
- pour moteur, lubrifiant (minérale).



Ne sont pas considérés comme huiles:

- les mélanges à base d'huile alimentaire, comme les sauces à salade (⇒ ordures ménagères);
- la graisse à rôtir figée (⇒ ordures ménagères);
- l'essence, l'alcool, la peinture (⇒ déchets spéciaux).

L'huile alimentaire ne doit pas être évacuée dans les égouts, évier ou WC, car:

- elle provoque un engorgement et des mauvaises odeurs dans les tuyauteries;
- elle asphyxie les bactéries chargées d'épurer l'eau (ce qui empêche son oxygénation);
- elle augmente sensiblement le coût d'entretien des systèmes d'assainissement et des stations d'épuration;
- elle provoque une prolifération de micro-organismes nocifs pour la santé.

Chapelle des Hauts-Geneveys

En gestation depuis plusieurs mois, le projet d'un collectif d'artisans vaudruziens visant à faire revivre la chapelle des Hauts-Geneveys progresse à grands pas.

En 2018, la Commune a dû prendre la décision de fermer ce lieu en raison d'importants travaux d'entretien et de rénovation à réaliser, en particulier le changement du chauffage électrique.

Le projet des artisans, restaurateurs d'orgues et verriers d'art poursuit deux objectifs principaux: d'abord celui d'installer leurs petits ateliers dans la chapelle et au sous-sol, puis de faire de ce bâtiment un lieu de rencontre où se dérouleraient des cours d'initiation aux métiers des artisans, de la production de pièces d'art ainsi que des expositions thématiques.

L'installation d'un nouveau chauffage à énergie renouvelable, la mise aux normes de la distribution électrique, le rafraîchissement de l'espace des sanitaires, l'aménagement du sous-sol sont autant de travaux dont le financement, entièrement assumé par les artisans, doit encore être bouclé.

Une convention d'utilisation du lieu entre les artisans et la Commune sera prochainement ratifiée, elle sera le point de départ d'une nouvelle vie pour la chapelle.

Art-en-Vue

Un mur de paille pour ouvrir les yeux

Construit en paille issue des cultures de la région, «Passe-Paille» est la dernière pièce maîtresse de l'exposition *Art-en-Vue: Dialogue avec le paysage*, qui propose cette année deux parcours faciles d'accès mêlant une douzaine d'installations artistiques et la découverte de l'œuvre littéraire de l'écrivain vaudruzien Jean-Paul Zimmerman. Dernière création de l'artiste Emmanuel Dupasquier, dit Paxon, elle est le fruit de nombreuses collaborations.

En obstruant volontairement le panorama sur les Alpes, le «Mur de paille» amène les visiteurs à recentrer leur regard sur les paysages autour d'eux afin de découvrir leurs particularités. Le mur interroge également quant à l'avenir du site de La Vue-des-Alpes en proposant, le temps d'une saison, une vision artistique du site. Tout comme plusieurs autres des 13 installations, il fait référence au rôle de l'agriculture tout en évoquant de nombreux thèmes connexes.

La culture de la paille issue du blé, de l'orge ou de l'avoine est contrainte par le climat et l'altitude. Dans le Val-de-Ruz, elle ne peut être produite au-dessus de 1'000m. Elle est source de liens entre les agriculteurs de montagne et ceux de plaine par son commerce.

Qu'elle serve de litière, d'alimentation (plus rarement de protection du sol ou de ressource énergétique comme biocombustible) ou encore de matériau de construction, la paille est multifonctionnelle. Le mur est ainsi une évocation plurielle du rôle de l'agriculture dans l'évolution des paysages et des liens de l'agriculture avec d'autres domaines d'activités.

